



Questions and Answers
Questions et réponses

Question 1: Is there currently, or has there been within the past 12 months been an incumbent delivering these services? If so who is the incumbent supplier, what has been the duration of the contract and the total value of the services provided to-date?

Answer 1: There is currently no incumbent, nor has there been an incumbent within the past 12 months, delivering these services.

Question 1 : Un fournisseur assure-t-il actuellement ou a-t-il assuré au cours des 12 derniers mois la prestation de ces services? Si tel est le cas, qui est ce fournisseur, quelle était la durée du contrat et quelle est la valeur totale des services exécutés à ce jour?

Réponse 1 : Aucun fournisseur n'assure actuellement la prestation de ces services ou ne l'a fait au cours des 12 derniers mois.

Question 2: Is the requested position for a secondment or is it simply a contract that requires providing 220hrs of time commitment?

Answer 2: This requirement is for a contract for professional services with an estimated level of effort of up to 220 days per year.

Question 2 : Le poste demandé est-il un détachement ou simplement un contrat exigeant un engagement de 220 heures?

Réponse 2 : Il s'agit d'un contrat de services professionnels exigeant un engagement d'environ 220 heures par année.

Question 3: I am an Intellectual Property lawyer (and registered trademark agent) and work directly with a registered Canadian patent agent (not a lawyer) who handles filings with CIPO. However, since I am not a registered patent agent, alone I would not qualify for MT3 and MT4 but can perform the work together with my patent agent. Am I able to submit an acceptable bid that would allow me to receive the contract and I would work together with my patent agent colleague if/when it comes time to prepare, prosecute, and pay the maintenance fees of patents?

Answer 3: DND requires the professional services of one resource - an Intellectual Property Specialist - that meets all of the requirements of the RFP, including all of the mandatory criteria.

Question 3 : Je suis un avocat spécialisé dans le droit de la propriété intellectuelle (et un agent des marques de commerce enregistré) et je travaille en collaboration directe avec un agent de brevets canadien enregistré (qui n'est pas un avocat) qui gère des dossiers avec l'OPIC. Cependant, n'étant pas moi-même agent de brevets enregistré, je ne satisfais pas aux TO3 et TO4, mais je peux tout de même exécuter le travail avec l'aide de mon collaborateur. Puis-je présenter une soumission admissible qui permettrait d'obtenir le contrat et de travailler en collaboration avec mon collègue agent de brevets lorsque viendra le temps de préparer, de traiter et de payer les droits de maintien des brevets, le cas échéant?

Réponse 3 : Le MDN demande les services professionnels d'une seule ressource, un spécialiste en droit de la propriété intellectuelle, qui satisfait à toutes les exigences de la DP, y compris l'ensemble des critères obligatoires.



Question 4: In the alternative, am I able to submit a proposal together with my colleague patent agent?

Answer 4: Please see Answer 3.

Question 4 : Dans le cas contraire, puis-je présenter une soumission avec mon collègue agent de brevets?

Réponse 4 : Voir la réponse 3.

Question 5: Can we submit a team to provide the service or is this RFP for just a single person?

Answer 5: This requirement is for the professional services of one Intellectual Property Specialist – please see Answer 3.

Question 5: Pouvons-nous soumettre une équipe afin de fournir le service ou bien est-ce que cette demande de proposition n'est que pour une seule personne?

Réponse 5: Nous cherchons à obtenir les services professionnels d'un seul spécialiste en propriété intellectuelle – voir la réponse 3.

Question 6: Were the requirements in this RFP previously posted as a job or contract?

Answer 6: This requirement has not previously been posted as a job or a contract.

Question 6: Est-ce que les exigences reliées à cette demande de proposition ont été précédemment affichées à titre de poste ou de contrat?

Réponse 6: Ces exigences n'ont pas été précédemment affichées à titre de poste ou de contrat.